

## Burundi : la Cour constitutionnelle valide le résultat du référendum

@rib News, 31/05/2018 Source AFP La Cour constitutionnelle du Burundi, saisie par une coalition d'opposition contestant les résultats du référendum controversé du 17 mai sur une réforme de la Constitution, a validé jeudi la large victoire du oui à cette consultation populaire.

Les résultats communiqués par la Commission électorale, selon lesquels les Burundais ont approuvé à 73,2% une réforme de la Constitution laissant notamment la possibilité au président Pierre Nkurunziza de rester en poste jusqu'en 2034, ont été confirmés. "La Cour constitutionnelle décide que le référendum du 17 mai s'est déroulé conformément à la loi", a annoncé son président, Charles Ndayiragije, après avoir déclaré "non fondé" le recours en nullité de la coalition d'opposition Amizero y'Abarundi (Espoir des Burundais) introduit une semaine plus tôt. Avant même l'annonce des résultats, les tenants du non, emmenés par l'ancien leader rebelle hutu Agathon Rwasa au sein de la coalition Amizero, avaient rejeté l'issue de la consultation selon eux inéquitable et marquée par les intimidations du régime. Amizero avait également dénoncé peu après le référendum des cas de bourrage d'urnes et de procès-verbaux trafiqués. La coalition avait toutefois introduit son recours devant la Cour constitutionnelle en sachant qu'elle n'avait pratiquement aucune chance d'aboutir, cette institution étant depuis 2015 largement soumise au pouvoir. La nouvelle Constitution permet au chef de l'Etat, au pouvoir depuis 2005, de briguer deux nouveaux mandats de sept ans à partir de 2020. Le nouveau texte donne par ailleurs les mains libres à M. Nkurunziza, qui concentrera désormais seul tous les leviers du pouvoir exécutif. Le Burundi est plongé dans une grave crise politique depuis l'annonce de la candidature controversée de M. Nkurunziza à un troisième mandat, en avril 2015. Les violences qui ont accompagné cette crise ont fait au moins 1.200 morts et plus de 400.000 réfugiés entre avril 2015 et mai 2017, d'après les estimations de la Cour pénale internationale (CPI), qui a ouvert une enquête.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});